



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

058-215800079-20260331-0232026-DE
Reçu le 17/04/2026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 9

Présents : 8 (+ 1 pouvoir)

Qui ont pris part au vote : 8 (+ 1 pouvoir)

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Marc Rousselot, Serge Havard, Thierry Bardez

Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

Procurations : Mme Melissa Palao (pouvoir à Marc Rousselot)

Etaient excusés : :

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëla Pacheu

Vote

Votants : 8 (+ 1 pouvoir)

Dont procuration : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention

Date de la convocation

Date d'affichage

Le 23 mars 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux délégations de signature du Maire,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public communal, notamment en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,

Objet

Délégation de signature du Maire à l'Adjoint

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

expliquant qu'il convient, en cas d'impossibilité ou d'absence, d'accorder une délégation de signature pour les pièces comptables (factures de fonctionnement, salaires, bordereaux de mandats et de titres, ainsi que tout document nécessaire à la gestion courante de la commune), afin d'assurer la continuité du service public,

Numéro de la délibération

023-2026

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Rousseau Yoann Adjoint au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture le :

Le 02 avril 2026

Article 2 :

Cette délégation porte sur la signature des pièces comptables, notamment :

- les factures de fonctionnement,
- les salaires,
- les bordereaux de mandats et de titres,
- ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution des dépenses et recettes de la commune.

Publication faite le :

Le 02 avril 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Mme Gwenaëla Pacheu

Signature du Maire

Éric CASTILLE



Article 3 :

Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire

Article 4 :

La présente délibération sera ~~transmise au représentant de l'État et publiée~~
conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.